

cette maladie de la gale noire, qui était regardée comme dangereuse. En septembre 1912, on nous apprit que la gale noire sévissait en certains pays d'Europe, et qu'elle y causait de graves ennuis, surtout en Grande-Bretagne, où l'on mettait en quarantaine de grandes étendues de terre. Après mûre délibération, le Gouvernement rendit un décret en conseil interdisant l'importation des pommes de terre de Grande-Bretagne et de presque tous les pays d'Europe. Peu après le gouvernement des Etats-Unis prit une initiative similaire, interdisant absolument l'importation des pommes de terre de tous les pays d'Europe, en raison de la gale noire, reconnue comme maladie des plus graves. Comme il s'était fait quelques importations au Canada, quoique de bien moindre importance que celles faites aux Etats-Unis, avant l'interdiction, puisqu'il était arrivé à Boston un lot de 300,000 boisseaux de pommes de terre d'origine européenne, nous jugeâmes utile de signaler le fait aux cultivateurs, et notre département publia une circulaire avec une affiche coloriée dans le même genre, quoique plus petite que celle exhibée ici aujourd'hui. La conséquence fut que, de toutes les parties du pays, on envoya à notre botaniste fédéral des pommes de terre qu'on supposait atteintes de la gale noire ou de quelque autre maladie. Nous découvrîmes la présence de la gale poudreuse ou gangreneuse en diverses parties du pays, et peut-être davantage à Kamouraska, province de Québec. Il serait peut-être préférable de ne pas mentionner ces localités, vu qu'il n'y a rien à gagner à les mettre en évidence; mais d'autre part, comme il est bon de donner publicité à ces choses en vue d'y remédier, somme toute, il est peut-être préférable de mentionner tous les faits. Cette maladie, la gale poudreuse ou gangreneuse, n'a que fort peu sévi en Nouvelle-Ecosse; au Nouveau-Brunswick, on en trouva quinze cas à cette époque, et beaucoup plus dans l'île du Prince-Edouard.

J'ai été assez étonné d'entendre le député de King, île du Prince-Edouard (M. Hughes), formuler ici même une affirmation des plus singulières, qui prouve bien qu'il n'est guère au courant des problèmes de l'agriculture et qu'il ne s'occupe pas sérieusement des progrès de l'agriculture en l'île du Prince-Edouard; et cette affirmation, c'est qu'il n'existe dans cette île ni gale gangreneuse ni aucune autre maladie. Le consul américain qui ne saurait être une grande autorité en pathologie végétale

[M. Burrell.]

affirme, dit-il, que la gale poudreuse n'existe pas. Et l'honorable député s'étonne que le gouvernement, et il entend par là sans doute le gouvernement de l'île du Prince-Edouard, n'ait pas immédiatement corroboré cette affirmation.

M. J. J. HUGHES: J'ai lu dans un journal publié à Charlottetown une affirmation portant que le consul américain avait déclaré, dans un rapport présenté à son gouvernement, qu'il n'existait parmi les pommes de terre de l'île du Prince-Edouard aucune maladie contre laquelle les Etats-Unis eurent lancé l'interdiction et que les maladies en question n'étaient que la pourriture sèche et la pourriture humide. J'ai lu dans un journal publié à Charlottetown que le consul américain avait affirmé cela dans un rapport adressé à son gouvernement; mais je n'en ai pas pris la responsabilité.

M. BURRELL: C'est peut-être à tort que j'ai prétendu que l'honorable député corroborait cette affirmation; seulement, j'ai cru que la thèse qu'il soutenait tendait à la conclusion que la maladie en question n'existe pas dans l'île du Prince-Edouard. Je suis étonné qu'on ait affirmé la chose, et encore plus surpris que l'honorable député ne l'ait pas vérifiée avant de déverser le blâme sur le gouvernement provincial pour n'avoir pas corroboré l'allégation du consul américain qui évidemment n'était pas au courant des faits. Que l'honorable député consulte le rapport annuel du botaniste fédéral et il sera pleinement édifié sur les localités où cette maladie a sévi et sur celles où elle n'existe pas. La maladie, il est vrai, est répartie sur nombre d'endroits de l'île du Prince-Edouard, mais l'infection y est relativement légère.

Après avoir constaté l'existence de cette maladie, nous avons obtenu les services d'experts en matière de pathologie des plantes et touchant les maladies dont sont affectées les pommes de terre; nous leur avons donné mission d'aller étudier soigneusement la situation en l'île du Prince-Edouard et ailleurs, afin de nous permettre de prendre les mesures voulues pour éclairer les cultivateurs, et nous avertir, quand on découvre l'existence de la maladie. J'ai soigneusement étudié la question et n'ai pas encore réussi à me convaincre que la gale poudreuse soit aussi nocive que la gale noire, qui a probablement provoqué et autorisé l'interdiction contre l'Europe et autres pays où elle existait. Les spores de la gale noire demeurent à l'état latent sous le sol pen-